



Ville de Linselles

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le

ID : 059-215903527-20251104-DELIB_20251002-DE

S2LO

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois octobre ,
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni,
sur la convocation et sous la présidence de Madame le
Maire, au lieu de ses séances (Mairie, salle d'honneur),

Séance du 23 octobre 2025

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27

2°- Conseil Municipal convoqué le 17 octobre 2025

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, Maire,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, M. Olivier OSTYN, Mme Joséphine BROUTIN, Mme Martine PETIT, *adjoints*,
- M. Antony PIRES, M. Damien BEHIN-CAU, Mme Elisabeth BOUREL, Mme Fabienne LORENT, *conseillers délégués*,
- Mme Christelle CORNARD, Mme Amandine VASSEUR, Mme Catherine CAPOËN, M. Patrick HELLIN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Pascal MARESCAUX, M. Jean-Pierre LELEU, M. Bertrand FLORIN, Mme DERYCKE Véronique, M. VERHELLE Grégory, *conseillers municipaux*.

4°- Pouvoirs :

- Mme Pascale DHALLUIN, Adjointe, donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Adjointe,
- M. Tristan DELEHONTE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Annie DUPONCHELLE, Adjointe,
- M. Grégory MITTENAERE, Adjoint, donne pouvoir à M. Antony PIRES, Conseiller délégué,
- M. Michel SPANNEUT, Conseiller délégué, donne pouvoir à Mme Elisabeth BOUREL, Conseillère déléguée,
- M. Olivier SURMONT, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Martine PETIT, Adjointe,
- M. Olivier BINTEIN, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Catherine CAPOEN, Conseillère municipale,

5°- Secrétaire de séance : Amandine VASSEUR

6°- Absent excusé : Mme Virginie SEYNAVE

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant.

Délibération n°2025-10-02

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Rapport de Monsieur Olivier OSTYN, Adjoint aux Finances

Exposé :

Vu la délibération n°2025-03-03 du 27 mars 2025 portant affectation du résultat de 2024 ;

Vu la délibération n°2025-03-05 du 27 mars 2025 portant budget primitif pour 2025 ;

Délibération n°2025-10-02

Page 2

Il convient d'ajuster le budget primitif de l'exercice 2025 pour :

- Prendre en compte le versement d'une subvention complémentaire au CCAS pour un montant de 80.000 € ;
- Enregistrer au compte de résultat les subventions transférables obtenues par la collectivité selon le même rythme d'amortissement que les biens subventionnés (conformément à l'instruction M57).

Pour cela, il y a lieu de prévoir 23.000 € en investissement sur le compte 139-Subventions d'investissement transférées au compte de résultat.

Les crédits sont modifiés comme suit :

Chap.	Article	Fonct.	Libellé	Dépenses	Recettes
65	657363	020	Subvention fonctionnement CCAS	+ 80.000 €	
011	60612	020	Energie électricité	(-) 40.000 €	
011	60613	020	Chauffage urbain	(-) 40.000 €	
042	777	020	Subv. invest. Transférées au résultat		+ 23.000 €
65	75888	020	Autres produits de gestion courante		(-) 23.000 €
Total section de fonctionnement				0 €	0 €
040	13911	020	Subv. invest. au résultat – Etat	+ 7.500 €	
040	13912	020	Subv. invest. au résultat – Régions	+ 8.800 €	
040	139151	020	Subv. invest. au résultat – GFP	+ 5.900 €	
040	13918	020	Subv. invest. au résultat – Autres	+ 800 €	
21	2188	515	Autres immo incorporelles	(-) 23.000 €	
Total section d'investissement				0 €	0 €

Sur le rapport de Monsieur OSTYN, Adjoint aux Finances, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les ajustements budgétaires de la décision modificative n°1.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les ajustements budgétaires de la décision modificative n°1 énumérés ci-dessus.

Transmis en Préfecture le ~ 4 NOV. 2025
Acte certifié exécutoire à dater de ce jour

La Secrétaire de séance,

Amandine VASSEUR

A. Vasseur



Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Conseillère Métropolitaine,

Isabelle POLLÈT

Isabelle Pollèt